

Article 4 : Montées et descentes

MONTEES	<p>Les deux (2) premiers de chaque poule accèdent à la Pré-Nationale Masculine (PNM) pour la saison suivante.</p> <p>Au-delà du troisième, ou en en cas de refus, le classement établi au ranking (art 23 des RSG LIFBB) en fin de saison permettra de déterminer quelle sera l'équipe qui retenue en PNM (art 69 des règlements sportifs de la LIFBB).</p> <p>Dans l'éventualité où une association sportive ne pourrait pas accéder à la PNM (cas d'association sportive déjà représentée en PNM), il sera fait appel à l'association sportive suivante du ranking.</p> <p>Une association sportive refusant la montée est maintenue dans la division.</p>
DESCENTES	<p>1) Les associations sportives classées à la 12^{ème} et à la 11^{ème} place de chaque poule et le moins bon 10^{ème} classé au ranking descendent en championnat RM3 la saison suivante.</p> <p>2) Pour chaque descente(s) de Pré-National Masculine (PNM), il y a autant de descente(s) supplémentaire(s) vers la RM3 qu'il y a de descente(s) de Pré-National Masculine (PNM).</p>

Article 5 : Rencontre

HORAIRE OFFICIEL	Samedi 20h30 Dérogations possibles : après 17h le samedi et entre 13h15 et 17h30 le dimanche							
TEMPS DE JEU	4 x 10' / Intervalle entre les quart-temps de 2' et mi-temps de 10' Prolongation de 5'							
BALLON	Taille 7							
FEUILLE	E-Marque obligatoire							
SALLE	Obligatoirement classée par la FFBB							
LICENCE AUTORISEE	Type de licence	OC	1C-1CAST	2C-2CAST	OCT	OCAST	OCASTCTC	JH/OH
	Nbre maximum	10	3*	3*	3*	3*	5	JH illimités + 1 OH
Les socles 0, 1 et 2 ne sont pas autorisés. Il faut obligatoirement détenir une extension compétition « C ».								
BRULAGE	<p>Si une équipe évolue au niveau supérieur, il faut communiquer avant la première journée de championnat une liste de 5 joueurs brûlés qui évolueront uniquement au niveau supérieur et qui ne pourront pas participer aux rencontres de l'équipe réserve.</p> <p>Dans le cas d'une CTC : un joueur est forcément brûlé dans toutes les équipes des clubs composant la CTC évoluant à un niveau inférieur.</p> <p>Dans le cas d'une CTC, voir le schéma ci-dessous</p>							
	<div style="text-align: center;"> <h3>Règle de participation CTC - LIFBB</h3> </div>							
DESIGNATIONS	Arbitres : 2 arbitres désignés par la CRO et réglés par la caisse de péréquation							

* Les licences 1C, 2C, OCT et OCAST (hors CTC) ne sont pas cumulatives mais alternatives. Le total de l'ensemble de ces licences sur la feuille de marque ne devra pas, en tout état de cause dépasser le nombre de trois.

Article 6 : Obligations

STATUT DE L'ENTRAINEUR	NEANT
OBLIGATIONS CTC	Obligation de 5 joueurs licenciés dans le club porteur inscrits sur la feuille de marque. Un minimum de 5 joueurs titulaires d'une licence 0C, 1C, 2C ou T délivrée auprès du club qui a engagé l'inter-équipe. 5 joueurs au moins du club porteur inscrits sur la feuille de marque et présents. <u>Pour information</u> : Il y aura donc un maximum de 5 joueurs ASTCTC sur la feuille de marque.
OBLIGATIONS SPORTIVES	1 équipe séniors masculine ou 1 équipe U21M ou U18M et 1 autre équipe jeune masculines (U21M à U13M) de catégories différentes participant et terminant le championnat dans lequel elles sont engagées. Les obligations sportives s'appliquent uniquement pour l'équipe première de la catégorie
Pacte #Tousengagés	Se conformer aux règlements FFBB